



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 4 juin 2021

Délibération n°31/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 4 juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 21 mai 2021.

Membres présents : Messieurs François NEBOUT, Didier JOBIT, Jérôme SOURISSEAU, Didier VILLAT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY, Gérard ROY,
Mesdames Martine PINVILLE, Stéphanie GARCIA, Fabienne GODICHAUD.

Membres absents ou excusés : Messieurs Mathieu HAZOUARD, Daniel SAUVAITRE, Samuel CAZENAVE, Jacques CHABOT, William JACQUILLARD, François BONNEAU, Jean-Hubert LELIEVRE,
Mesdames Valérie SCHERMANN, Jeanne FILLOUX.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel BRAUD, Andréas KOCH.

Membres consultatifs absents excusés : Mesdames Anne FRANGEUL, Cécile FRANCOIS.

Objet : Immersivity 2021

La réalité virtuelle offre de nouveaux débouchés aux professionnels de l'image, que ce soit dans le domaine des industries culturelles que des industries plus traditionnelles (tourisme, industries...). Sa dynamique internationale offre des opportunités que le Pôle Image Magelis souhaite saisir pour se positionner en France comme un centre majeur de création et de production.

Ainsi, Magelis a mis au cœur de son développement le secteur de l'image numérique et a décidé, pour s'investir pleinement dans l'économie de la filière, de créer en Charente, IMMERSIVITY, un événement professionnel réunissant des acteurs du secteur de la réalité virtuelle concernés par les problématiques de création, de production et de diffusion.

Devant le succès de la fréquentation professionnelle et d'estime rencontré lors des éditions précédentes et des enjeux de la filière, Magelis a décidé de poursuivre l'opération. La quatrième édition d'Immersivity aura lieu du mercredi 13 au vendredi 15 octobre avec un format identique aux années passées, à savoir des séances plénières, des ateliers et des restitutions d'ateliers.

Un site Internet dédié présentant les programmes et intervenants de toutes les éditions est consultable à l'adresse suivante : www.immersivity.fr

Le programme, en cours d'élaboration, s'articulera autour du storytelling immersif, celui au cœur des œuvres en réalité virtuelle, réalité augmentée et tout autre support susceptible embarquer le spectateur de façon active ainsi que de thématiques stratégiques pour la filière de l'image, orchestrées sous forme de conférences et d'ateliers. L'évènement s'intéressera aux tendances émergentes du secteur, à l'avenir des différents formats,

aux interactions avec les autres milieux, aux retours d'expériences, aux moyens de financement et susciter des collaborations entre les différents participants au travers d'ateliers.

Pour réaliser cet événement, le Pôle Image Magelis a souhaité s'adjoindre l'assistance d'un expert spécialisé, en la personne de Mathieu Gayet, spécialiste en storytelling et contenus numériques. Il assure la mission de programmation, d'animation et de promotion d'IMMERSITY pour l'édition 2021, attribuée via un marché passé selon une procédure adaptée.

Avec le CNC comme partenaire de l'événement, le Pôle Image souhaite associer d'autres structures, françaises ou étrangères, pouvant s'inscrire comme partenaires de la manifestation, comme l'Institut Français, Pxn, l'AFXR, déjà partenaires en 2020.

L'événement, accessible sur invitation, est limité à une centaine de participants pour favoriser les interactions lors des ateliers.

Pour cette édition, et à l'image des autres manifestations qu'il organise, le Pôle Image Magelis prendrait en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les intervenants, conférenciers et invités.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (11 présents – 11 votants – 11 voix « pour ») :

- **approuvent l'opération exposée ci-dessus ;**
- **prennent acte du partenariat financier conclu et de ceux en cours de négociation ;**
- **acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) - par le Pôle Image Magelis - des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des intervenants, conférenciers et invités à IMMERSITY 2021 ;**
- **autorisent monsieur le Président à :**
 - **conduire toutes les démarches ;**
 - **solliciter tout autre partenariat financier ;**
 - **signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 9 juin 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 9 juin 2021
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 9 juin 2021

Signé: Le Président

**Le Président,
Jérôme SOURISSEAU**

